



ESI BORDEAUX ESI POITIERS ESI LIMOGES ESI TOULOUSE

Compte-rendu du CTL du 08 avril 2021

Représentants du personnel FO

Mme SOUCHARD Maryline (ESI Poitiers)

EXPERTS FO

Philippe LEFORT Titulaire ESI Limoges

Lætitia LLOPIS Suppléante ESI Toulouse

Pour ce CTL c'est FO qui sera secrétaire

Consignes au début du CTL: couper les caméras et les micros et activer le son lorsque l'on prend la parole...Ce sera donc un CTL qui se tiendra en audio ...

Ordre du jour de ce CTL :

Présentation des bilans 2020 - DUERP/PAP - Nouveauté *Télétravail - Editique* – Budget DISI sud Ouest

Le quorum étant atteint le CTL peut se tenir.

Déclaration liminaire de FO, nous rappelons entre autres les conditions sanitaires difficiles pendant la pandémie (la déclaration jointe au présent compte-rendu).

TELE-TRAVAIL :

Le président nous informe que beaucoup de choses ont été mises en place, le taux de télétravail est bon à la DISI-SO (entre 30 et 40% sur une journée, nous sommes au dessus de la moyenne nationale) .

Aucun refus aux demandes de télétravail , il y a du matériel, la question est de savoir si on peut faire plus, sur les missions tété-travaillables, on est quasi stable.

Pour l'assistance de proximité, la DISI SO est la première DISI à être dans l'expérimentation. Le test dure depuis 1 mois ½, Ce n'est pas du 5 jours sur 5, il y a plus de possibilités sur les SIL que les CID.

Concernant les ASA 30 la DISI respecte la règle, la personne est mise en télétravail, c'est compliqué d'être en télétravail avec des enfants (moins de 16 ans) et donc en ASA si cela s'avère impossible. Il y avait 9 agents en ASA 30 hier.

EDITIQUE :

Pour Limoges la fermeture de l'atelier d'éditique sera traitée avec vigilance, la DISI a proposé au mois de juin à SI2 une gestion du Portail PIGP.

La DISI fera tout pour traiter les agents en 2022 comme ceux traités précédemment dans les autres établissements. Certains ont une qualification informatique, il devrait être facile de le leur trouver un poste ,quid de ceux qui n'en ont pas?

Les points à l'Ordre du jour :

1 • Validation du PV du CTL du 15/01/21

Non traité. Car le PV envoyé trop tardivement, aucune OS n'a eu le temps nécessaire pour en faire une re-lecture. Ce Pv sera présenté lors d'un autre CTL

2 • Bilan budgétaire 2020

Présentation globale, aucune difficulté rencontrée, tous les travaux prévus ont été réalisés.

A noter pour le bilan 2020 :

- Une forte augmentation des dépenses liées aux transformations de l'atelier éditique de l'ESI de POITIERS et au nouveau local technique de l'ESI de Bordeaux.
- Forte augmentation des frais de nettoyage, cause COVID
- Forte augmentation liée aux achats de téléphones et aux abonnements
- Achat pour Poitiers et Bordeaux de deux véhicules électriques (ZOE) et vente de 4.

Le remboursement des frais fait jusqu'à tardivement, lisser sur toute l'année, suite aux rappels faits aux agents et responsables d'ESI.

L'augmentation des frais de mission est due à la prise en charge des frais de cantine remboursé aux agents ne disposant plus de restaurant administratif pendant le confinement ; et non pas à l'augmentation de la valorisation des nuitées et des repas dans FDD.

La dépense pour les apprentis provient du versement d'un salaire à ces derniers. Un apprenti par ESI sera recruté au minimum.

Les frais de formations plus importants pour les ESI de Bordeaux et Toulouse proviennent du nombre plus important de formations demandées et reçues par les agents de ces 2 ESI.

Pour 2021 il y aura une baisse de 11% de la part agent.

Pour 2021, la gestion du parc automobile amènera au remplacement des véhicules avec beaucoup de km ou à la mutualisation avec les directions départementales.

Pour les équipements informatiques, il s'agit de dotations nationales. Les comparaisons de chiffres ne seront donc pas très lisible pour l'exercice suivant.

La consommation électrique de l'ESI de Limoges sera surveillée car toutes les dépenses n'ont pas été remontées en 2020.

Vote : OS pour 100 %

3 • Bilan formation professionnelle

Présentation basée sur celle de l'ensemble des DISI.

Au 1er confinement, la formation ne faisant pas partie des missions prioritaires, cette activité fut stoppée.

Lors du PRA jusqu'au 10 juillet progressivement ce fut la reprise, la DGSSI n'a pas effectué de recensement.

Entre les 2 confinements il fallait permettre un maximum de formations , donc application des consignes de restrictions sur le présentiel, report de session en cascade (ENFIP et RH2C, orientation présentiel devient l'exception, le distanciel doit être privilégié.).

-44% de candidatures sur DISI- SO, conforme au national.

La préparation PAU, pilotée par l'IGPDE a été fortement impactée par la crise sanitaire. Uniquement le 1er module de préparation a été réalisé, les oraux blancs ont été maintenus.

Résultats: 40 inscrits, 16 admissibles, 7 admis.

Détails des formations pour DISI SO :

Le NB jours chute ; 1472 / 674 pour 2020.

Le NB de stagiaires également ; 117 / 390 en 2020.

La répartition par catégorie et grade, montre une baisse importante des cadres B (rapport nb agents grade formation).

A+ défavorable également.

Par famille: nombre de formations différentes 105

A la DISI Sud-Ouest, comme dans l'ensemble des DISI dont la gestion des stages est confiée a la plateforme de FORPRO des DISI, de nombreuses formations ont fait l'objet d'annulations ou de reports au titre de 2020.

La NOTE de l'ENFiP et RH 2 C du 15/12/2020 donnant les orientations afin d'enrichir l'offre de stages en distanciel concerne davantage l'exercice 2021.

Tableau synthétique :

Version du : **vendredi 15 janvier 2021**

Types de formations	Nbre d'agents
Vie de l'agt-Management	18
Pilotage et moyens	6
Compétences métiers de base- Agents nouvellement affectés	11
Renforcer les compétences métiers-les métiers administratifs	59
Renforcer les compétences métiers-les métiers informatiques	222
Préparations aux concours	17
Total	333

Certains agents ont refusé de participer aux formations car il leur était demandé d'utiliser leur propre matériel et non celui de l'administration.

Préparations aux concours, 66 jours pour 50 stagiaires.

Les formations refusées (reporting de données INES).

Pour la DISI Sud-Ouest : 24 refus de formations au cours de l'année 2020, absences de validation au stade Responsable de structure, réparties comme suit : Siège DISI : 3 ESI Poitiers : 12 ESI Bordeaux : 7 ESI Limoges : 1 ESI Toulouse : 1.

Souvent les formations demandées n'ont rien à voir avec les missions actuelles ou futures de l'agent.

les exclus de la formation sont au nombre de 44.

Recours au compte personnel de formation (CPF) et au congé de formation professionnelle.

Le recours au CPF par les agents est analysé par la DISI au cas par cas. La décision est transmise dans le délai d'un mois.

Le CPF peut être utilisé dans le cadre du temps de préparation personnel pour les concours et les examens.

Certaines formations demandent d'utiliser en priorité 5 jours du CET avant d'utiliser le CPF.

6 agents, 2 agents

Perspectives : difficile de comparer / 2019

L'offre de stage à distance doit s'amplifier. Si ceux-ci ne peuvent se faire en distanciel, il pourra se faire en présentiel.

Des retours négatifs sur les formations en distanciel ont été remontés. Les formations sont compliquées et souvent pas adaptées.

Axes 2021 :

- Soutenir la préparation PAU ,appliquer les bonnes pratiques, le point d'entrée unique sera un cadre supérieur.
- Enrichir le vivier des formateurs
- Assurer la déclinaison en distanciel
- Utiliser les outils de suivi ,version INES nouvelle, vision des candidatures de toutes les DISI
- Vérifier que ce ne sont pas toujours les mêmes agents qui sont exclus des formations
- Enrichir les tableaux des examens professionnels de PSE TRAD, PSE Expert Réseau et PSE CRA.

Pour les agents mise en place d'une page d' accueil ergonomique, les mentions obsolètes n'existent plus, l'envoi d'un mail direct à la base de la plateforme est possible.

Un nouvel outil de suivi des formations va être mis en place au premier trimestre 2022 : Sem@for.

Pour 2021 pas de recensement depuis septembre, reliquat de toutes les formations recensées en 2020.

Il faut noter un faible nombre de participant à inspecteur principal, et pour la formation PAU, sur 8 inscrits un seul admis.

4 • Bilan des tableaux d'avancement 2020.

Rappel des règles et présentation du bilan national.

La déclinaison à la DISI se résume ainsi :

Catégorie B :

Contrôleur Principal sur 56 agents retenus ; 4 promus.

Contrôleur 1ère classe sur 31 agents retenus ; 10 promus.

Catégorie C :

Pas de promu suite à la proposition de la DISI pour 1 Agent Administratif Principal 1ère Classe

5 • Bilan des listes d aptitude 2020

Catégorie A :

4 classés « excellent » sur 24 dossiers 7 sont classé « à revoir », bilan 1 promu.

Catégorie B :

6 classés « excellent » sur 20 dossiers dont 5 à revoir, bilan 3 promus

Les formations pour les agents ayant obtenu la liste d'aptitude de C en B, seront assurées.

Un seul constat peut être fait : on ne peut pas se satisfaire de taux de promotion aussi bas.

Axes 2021 :

- Ne pas dévaloriser les différentes qualifications.

6 • Présentation campagne DUERP

La campagne DUERP se déroule actuellement, le recensement des risques est en cours (date limite des retours 15/04/2021).

Les audios ou visios étant autorisées, elles doivent permettre la centralisation à la date prévue pour présentation aux membres du CHS-CT le 17 juin 2021.

La DISI-SO nous fait part d'une faible participation des agents, il serait intéressant d'en connaître les causes (crise sanitaire, télétravail, complexité du module...).

Les premières remontées faites aux syndicats font apparaître un désintéressement des agents.

* Réunion d'information et d'échanges avec les N2 ESI, les responsables de Pôles DISI siège et les Chefs de division	Avant le 01/03/2021
Information et déclinaison auprès des chefs d'équipes, et envoi des questionnaires aux agents	01/03/2021 - 15/03/2021
Organisation par les Chefs d'équipes des réunions avec les agents pour collecter les risques	15/03/2021 - 15/04/2021
Travaux de centralisation et de synthèse des risques par les Chefs de Division	Avant le 30/04/2021
Saisie dans l'outil DUERP-PAP par les N2 ESI et responsables de pôles DISI pour y transcrire les risques	Avant le 15/05/2021
Réunion du GT d'actualisation du DUERP-PAP	Avant le 31/05/2021
Consultation du CHSCT pour avis sur le PAP	17/06/2021
Intégration éventuelle des propositions du CHSCT, par l'assistant de prévention, après arbitrage du DISI Sud-Ouest	Avant la clôture de la campagne
Clôture de la campagne 2021	15/11/2021

7 • Point de situation du Télétravail durant la crise sanitaire

L'heure est à la stabilisation, sur 5 jours le taux oscille entre 50 et 55%,

A compter du 15 juin les modalités seront assouplies, le télétravail sera possible sur des jours fixes ou flottants avec recours au temporaire.

La règle d'une présence sur site 2 jours par semaine subsiste sauf dérogation pour télétravail exceptionnel ou autorisation médicale. L'absence d'ancienneté dans un service n'est plus un obstacle (période probatoire de 3 mois), il n'y aura plus de date de fin.

Le lieu d'exercice sera le domicile, toutefois après information une autre adresse (donc 2 adresses domiciliaires) pourra être prise en compte.

Il faudra pouvoir, au besoin, rejoindre son lieu de travail dans un délai raisonnable, nous n'avons pas de précision pour le moment sur cette notion.

Les autorisations seront accordées au fil de l'eau, par dépôt dans Sirius et validation par le même outils sous un délai de 1 mois.

L'objectif est toujours de doter d'ici la fin d'année 80 % d'agents d'un portable, les livraisons sont réalisées, il ne reste plus aux CID que les installations à réaliser en plus de leurs autres chantiers.

Les stagiaires arrivant de l'école arriveront avec leur portable. Mais un re-soclage de ces PC sera nécessaire. Les agents mutés emporteront avec eux leur portable.

La DISI s'est engagée à fournir une fois par mois un tableau récapitulatif avec le nombre d'agent en télétravail 1 jour ou 5 jours par semaine, par structure.

Les avantages du télétravail ne doit pas faire oublier ses inconvénients (isolement, inconfort, manque d'équipement). La DISI indique qu'un RETEX a été fait cet été et que la consigne a été transmise aux encadrants de contacter plus régulièrement les agents qui sont en télétravail depuis plus de 6 mois.

Concernant les frais supplémentaires induits par le télétravail (électricité, repas, changement de régime fiscaux), la DISI ne peut pas prononcer sur ce sujet.

Malgré les efforts de sécurisation, toutes les activités ne seront toujours pas télé-travaillables. Les agents télétravaillant sur des activités déclarées comme non télétravaillables avant la crise sanitaire devront revenir progressivement.

Actuellement, la volonté du gouvernement est de passer tous les télétravailleurs à 5 jours de télétravail. Si un agent télétravaillant 1 jour par semaine souhaite augmenter ses nombres de jours télétravaillés (avec un maximum de 4 jours par semaine), l'agent doit en faire la demande auprès de sa hiérarchie.

8 • Point d'information sur les horaires de l'atelier éditique de POITIERS

La plage horaire de 7h00 de travail par vacation :

- le temps de travail effectif sur les machines de 06h00,
- un temps de change de 10 mn à la prise de poste,
- un temps de change de 10 mn avant la fin de la vacation.
- un temps de pause de 40mn qui peut être découpé, dont 20mn consécutives obligatoires.

L'organisation des temps de pause seront organisés au sein de l'ESI de Poitiers.

↳ L'organisation des équipes

Chaque équipe est alternativement du matin ou de l'après-midi :

- en semaine impaire, l'équipe 1 est de matinée et l'équipe 2 est d'après-midi ;
- en semaine paire, c'est l'inverse.
- En période creuse il pourrait n'y avoir qu'une seule équipe.

Les agents de l'atelier éditique dont l'obligation hebdomadaire de service de 38h30 est répartie sur 5 jours, bénéficient à temps plein d'un socle de 32 jours de congés annuels (CA) et de 13 jours d'ARTT.,

9 • Questions diverses

Certaines OS ont voulu revenir une commission de réforme. Les OS ont précisé que l'avis qui avait été prononcé lors de la commission de réforme était un avis favorable pour l'agent. Mais le PV transmis à la DISI indique le contraire. L'erreur a été remontée auprès de la commission. Celle-ci ne veut pas modifier ce PV. LA DISI a demandé à la commission une lettre mentionnant cette erreur. La DISI n'a toujours rien reçu.

La DISI a suivi l'avis défavorable du PV de la commission (PV qui allait dans leur sens et qui fait foi pour tout recours). La DISI précise que l'avis de la commission n'est que consultatif et qu'elle avait justifié sa décision dans un courrier à l'agent.

L'agent peut toujours faire un recours auprès de sa hiérarchie.

En plus d'avoir du retard, le suivi médical des agents (visites médicales quinquenales ou annuelles) de la part du médecin de prévention n'est pas fait actuellement. La DISI a bien constaté ce retard et qu'elle fera remonter les informations. Elle précise que les médecins de préventions ont du mal à assurer les demandes prioritaires (COVID-19, télétravail...).

La surcharge de travail imposée aux agents des CID est en constante augmentation et crée de l'anxiété. La DISI est consciente de cette surcharge, mais continue à maintenir sa position sur l'utilisation de l'outil CONCURSIVE ALIM et à la priorisation des tâches. La DISI demande aux agents de la CID de ne pas répondre aux appels en direct des agents. Elle continuera à être attentive à l'évolution de l'activité des CID.

Dans le cas où monsieur Maizy ne serait pas remplacé au 2 mai, Madame Pascale Delmas assurera l'intérim jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur.

Il sera impossible de prendre des congés à certaines périodes (couleur rouge).

- 0 % pour les périodes de forte charge (périodes rouges) ;
- 25 % pour les périodes médianes ;
- 50 % pour les périodes courantes
- 66 % pour les périodes de faible activité.

En période de fortes charges prévisibles ou exceptionnelles, il pourra toujours être effectué, à la demande du responsable de l'ESI et/ou du chef de service, des heures supplémentaires et uniquement sur la base du volontariat nous informe le Président.

SI2A donnera le planning, le calendrier sera affiné. Une période rouge de 6 mois est inenvisageable. La mise en place du travail en équipe va bouleverser la vie des agents et leur façon de travailler. La DISI demande aux agents de prendre leurs dispositions avant septembre.